

JOURNÉE D'ÉTUDE SPÉCIALE VOIE PROFESSIONNELLE

Actualités de la voie professionnelle dans l'académie de Créteil.



Apprentissage « encore et encore » : une menace réelle sur le statut des PLP et l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

DHG des Lycées professionnels : Le racket continue ! Construire une campagne pour le respect des horaires réglementaires.



Pour pouvoir participer à cette journée vous pouvez déposer une demande de congés pour formation syndicale. C'est un droit pour tous les personnels titulaires et non titulaires, syndiqués ou non. Chaque salarié a droit à 12 jours de formation par an. Le congé doit être demandé dès que possible et au maximum, 1 mois à l'avance au chef de service. L'absence de réponse 15 jours avant la date équivaut à une acceptation. **Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités de service s'y opposent** (article 4 du décret n°84-474 du 15 juin 1984). Dans ce cas, il faut prévenir immédiatement le syndicat. **Vous trouverez un modèle de lettre sur [notre site](#).** Pour cette formation vous devez la déposer avant le 2 novembre.

Vendredi 2 décembre 2016 - 9h30 / 17h
Bourse du travail de Paris
3, Rue du Château-d'Eau, 75010 Paris